

**Approbation de la création de l'UE optionnelle  
Numérique en santé en second cycle du département  
des sciences pharmaceutiques pour 2025-2026**

**Commission de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 17 mars 2026**

**Délibération 2026/03/CFVU – 28**

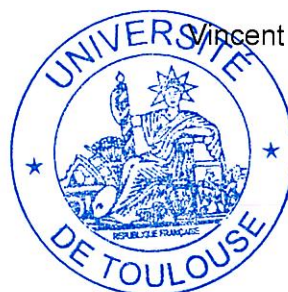
*Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'Université de Toulouse, notamment son article 27 ;*

**Après en avoir délibéré, les conseillers approuvent la création de l'UE optionnelle  
Numérique en santé en second cycle du département des sciences pharmaceutiques  
pour 2025-2026.**

Toulouse, le 17 mars 2026

Le Vice-Président CFVU

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "VP", written over a horizontal line.

Nombre de membres : 42

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de voix favorables : 22

Nombre de voix défavorables : 0

Nombre d'abstentions : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Nombre de votes blancs : 0

## Demande et présentation au titre de l'année 2025-2026

### Proposition CFVU 17 mars 2026

#### Ues Optionnelles en DFA :

#### ***Régularisation syllabus et des M3Cs en vigueur 2025-2026 du second cycle, Formation socle interprofessionnelle de numérique en santé (FINS Optionnel)***

**Argument** : Besoin de valider au sein du second cycle des études pharmaceutiques l'Ue FINS optionnelle, associant le contenu des 2 unités d'enseignements obligatoires, FINS1 et FINS2 dispensées comme UEs transversales des étudiants de la faculté de santé, respectivement en seconde et troisième année de pharmacie.

La mise en place des UEs FINS obligatoires de 1 ects chacune (14h d'enseignement interprofessionnel en santé) répondait à l'arrêté ministériel du 10 novembre 2022.

Cette UE FINS optionnelle a été organisée parallèlement pour permettre, en 2024-25 et 2025-26 uniquement, aux étudiants en 4<sup>ème</sup> année de pharmacie qui le souhaitent, d'acquérir les compétences des UE FINS 1 et FINS 2 non proposées durant leur premier cycle. Elle remplaçait l'UE optionnelle de 2<sup>ème</sup> cycle, C2I-ms (certificat numérique-métiers de la santé), devenue obsolète et correspond, comme les autres UE optionnelles proposées au sein du Département, à 3 ECTS pour 28 heures d'enseignements.

#### ***Structure de l'Ue***

14h CM dont 1h en présentiel :

14 h TD en distanciel

#### ***M3Cs de l'Ue***

Session 1 CT 100 % évaluation QCM en distanciel via PixProSanté 1h20

Session 2 CT 100 % évaluation QCM en distanciel via PixProSanté 1h20

⇒ Demande de vote : Ouverture de l'Ue au titre de l'année en cours 2025-2026, régularisation exceptionnelle du syllabus 2025-2026.

---

#### **Présentation la formation PHIESA**

**Argument** : Présentation d'un nouveau sous-parcours PHarmacien Ingénieur E-SAnté (PHIESA) et de l'avancée de la structuration du programme\*

⇒ Demande de vote : Ouverture du sous-parcours PHIESA pour la rentrée universitaire 2026

\* (cf slide de présentation).